

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 15 septembre 2020 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

**Absents représentés :** S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. PINO par J. GROSSO - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

**Absents :** JF. MARY - W. BIGNON

**4. Rapport des mandataires 2019 à la Société Publique Locale du Bassin de Thau (Annexe 3)**

En application des dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les mandataires à la société publique locale du Bassin de Thau (SPL BT) de la commune de Marseillan présentent leur rapport du mandataire pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019, pour qu'ils soient soumis au Conseil Municipal.

En 2019, la SPL Bassin de Thau a pris une ampleur supérieure avec l'entrée à son actionnariat d'une 3ème collectivité, La Ville de Marseillan, venant rejoindre les 2 collectivités historiques, la Ville de Sète et Sète Agglopol Méditerranée. A cette occasion, son actionnariat est passé de 225 000 € à 326 000 €.

D'autres collectivités ont exprimé leur souhait d'entrer aussi au capital de la SPL Bassin de Thau pour lui confier des opérations, ce qui pourrait être engagé en 2020.

Concernant l'activité opérationnelle d'aménagement, la SPL a développé son portefeuille avec une extension de sa concession ZAE et a en charge au 31 décembre 2019 :

- la réalisation de la concession d'aménagement, l'extension et la restructuration de la ZACOM (Zone d'activités commerciales) de Balaruc pour Sète Agglopol Méditerranée. Cette opération d'un budget d'investissement de 24 M€ est structurante pour l'activité commerciale de l'agglomération
- la réalisation de la concession d'aménagement des Zones d'Activités Economiques.

Les travaux de la ZAE Aquatechnique ont été réalisés des Eaux Blanches en 2019 enfin ceux de la ZAE mars 2020.

Fin 2019, Sète Agglopôle Méditerranée a confié à la SPL BT, la réalisation de 7 nouvelles ZAE (l'Embosque à Gigan, Massilia et ZACOM à Marseillan, "Les Trouyaux" à Poussan, "Les Hauts de Mireval" à Mireval, "La Catonnière" à Bouzigues, "Le Barnier" à Frontignan, "L'Engarone" à Mèze, et la création d'une pépinière d'entreprises dans les anciens Bureaux Flexsys. Le montant global des investissements est porté à 47 236 655 euros HT, dont 28 125 655 euros HT supplémentaires pour la réalisation des nouvelles opérations.

Concernant l'autre activité importante de la société, la gestion du stationnement en parc et en voirie, l'année 2019 a aussi été particulièrement dynamique.

Les travaux de désamiantage et de démolition de la salle Georges Brassens sur le parking des Halles se sont achevés fin juin 2019.

Les travaux d'embellissement et de modernisation ont débuté en avril 2019.

Les parkings sont restés en service durant la durée des travaux

A fin décembre 2019, les travaux de gros-œuvre du parking des Halles sont achevés. Sur le parking du Canal, seuls des travaux de préparation ont été réalisés pour ne pas impacter trop lourdement l'offre de stationnement en ouvrage sur la Ville.

Sans évolution de la tarification, malgré la suspension de la souscription de nouveaux abonnements et des travaux très lourds nécessitant la neutralisation de places de parking aux Halles, les recettes des parkings en ouvrage sont de 1 675 797, 16 € HT, soit une très légère baisse (de l'ordre de 1%) par rapport à celles de 2018, et ce grâce à la création des nouvelles places sur l'emprise de l'ancienne salle Georges Brassens et à une optimisation du phasage des travaux.

La recette Voirie 2019 s'élève, elle, à 1 363 266 € (hors FPS minorés), soit + 4,69 % par rapport à 2018.

Depuis juillet 2019, il est désormais possible de régler son Forfait Post Stationnement (FPS) directement à l'horodateur ou via le site internet de Felicittà.

En 2019, un total 67 884.50 € de FPS ont été réglés de cette façon.

D'autre part, On observe une augmentation des paiements à l'horodateur de 6 % et une baisse des ventes de cartes de stationnement de 5 %.

Concernant le parking Stalingrad, la consultation des entreprises a été relancée en novembre 2019 pour une remise des offres en janvier 2020. Si elles sont fructueuses, un début des travaux est planifié pour avril 2020.

Le compte de résultat après impôt sur les sociétés  
k€ avec

- Les charges de la Société (fonctionnement et DSP) s'élèvent à 2 547 K€  
(comprenant l'impôt sur les sociétés à hauteur de 47 k€)
- Les produits de la Société (fonctionnement et DSP) s'élèvent à 2 665 K€.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le rapport des mandataires à la Société Publique Locale Bassin de Thau (SPL BT) communiqué pour l'année 2019 et annexé à la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Oui l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A LA MAJORITE**

**(Pour 22, Abstention 5)**

**Approuve** le rapport des mandataires à la Société Publique Locale Bassin de Thau (SPL BT) communiqué pour l'année 2019 et annexé à la présente délibération.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

